

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 V. 339 Voeu relatif à la rentrée scolaire dans le 10e arrondissement.

Le Conseil de Paris,

Considérant que la collectivité parisienne est compétente pour l'entretien des bâtiments scolaires du premier degré et des collèges, ainsi que des temps périscolaires du premier degré (pause méridienne, TAP, étude, goûter récréatif...). Que dans ce cadre, la collectivité parisienne affecte dans les établissements scolaires un nombre important de personnels : ASEM, animateurs.trices, REV, gestionnaires, gardien.ne.s, ATE, etc. ;

Considérant que l'Éducation nationale est compétente pour les enseignements aux élèves et que dans ce cadre elle affecte dans les établissements scolaires des professeur.e.s des écoles et professeur.e.s de collèges, ainsi que des équipes de direction. Que l'Académie est par ailleurs compétente pour les affectations en collèges, tandis que la Ville est compétente pour la sectorisation ;

Considérant que le cadre scolaire parisien est particulier, que les locaux scolaires et les cours de récréation y sont, en raison de l'histoire de la Ville et de son urbanisme, plus exigus qu'ailleurs. Que de ce fait les seuils nationaux pour les ouvertures de classe doivent être envisagés avec souplesse, et adaptés. Qu'il résulte de ce cadre scolaire, pour le premier degré, que sur l'année scolaire 2018-2019, la moyenne par classe dans le 10e en maternelle est de 23 et en élémentaire hors-REP de 23,5 ;

Considérant l'inquiétude des parents d'élèves de la maternelle Récollets notamment, face à une moyenne par classe qui serait plus élevée, aux alentours de 28. Que cela représente un nombre conséquent par classe. Que l'école accueille chaque année une douzaine d'élèves du foyer de l'enfance des Récollets, dont le nombre varie au cours de l'année, et qui demandent une action pédagogique et un suivi particulièrement attentifs et bienveillants. Que les parents d'élèves se mobilisent par le biais d'une pétition en faveur d'une ouverture de classe. Que l'école a absorbé les fermetures de deux classes les années précédentes ;

Considérant que le nombre d'élèves inscrits pour la rentrée 2019 à l'école maternelle récollets est de 58 en grande section (GS), 77 en moyenne section (MS) et 87 en petite section (PS). Soit un total de 222 élèves. Ces chiffres ne prennent pas en compte les probables inscriptions d'enfants du foyer mitoyen ni les arrivées régulièrement constatées pendant les vacances d'été (augmentant les effectifs de 5 élèves en moyenne les années passées) ;

Considérant par ailleurs, dans le second degré, que la sectorisation des collèges du 10e a été revue pour la rentrée prochaine, après une concertation menée par la Mairie du 10e avec les équipes pédagogiques et les parents d'élèves. Que la nouvelle sectorisation vise notamment à alléger les effectifs du collège Louise Michel, arrivé au maximum de ses capacités, et à augmenter les effectifs du collège Grange-aux-Belles qui dispose des locaux nécessaires ;

Considérant que les affectations en collège ont été annoncées aux parents le 14 juin 2019 et indiquent qu'une division supplémentaire serait nécessaire en 6e au collège Grange-aux-Belles afin d'accueillir l'ensemble des élèves du secteur. Que par ailleurs un certain nombre d'élèves ont demandé des dérogations pour intégrer ce collège, signe d'une dynamique d'établissement très favorable. Que ce collège est le seul en capacité aujourd'hui d'ouvrir des divisions supplémentaires ;

Considérant le souhait de la Mairie du 10e de veiller, avec l'aide du Rectorat, à ne pas contrarier le mouvement impulsé avec les parents d'élèves des écoles environnantes pour investir durablement le collège par toutes les catégories sociologiques et professionnelles qui résident dans le quartier ;

Considérant, enfin, que les relations avec l'Académie, le Directeur académique et les Inspecteurs de l'Éducation nationale sont constructives de longue date, et qu'un rapport de confiance est établi entre eux et la Mairie du 10e ;

Sur proposition d'Alexandra Cordebard et des élu.e.s du groupe Socialiste et Apparentés,

Emettent le vœu que l'Académie de Paris :

- procède à l'ouverture d'une classe supplémentaire à la maternelle Récollets, pour répondre à l'évolution des effectifs, en s'appuyant sur la moyenne d'élèves par classe dans l'arrondissement ;
- procède à l'ouverture d'une division supplémentaire en 6e au collège La Grangeaux-Belles pour la rentrée de septembre 2019 afin de pouvoir y recevoir les élèves affectés ;
- assure pour la rentrée de septembre 2019 des conditions optimales d'accueil pour les élèves scolarisés dans les établissements du 10e arrondissement.